

## Retour à l'école des élèves de l'enseignement spécialisé : sous HAUTE surveillance ! – 30 avril 2020

Comme pour l'enseignement ordinaire, le retour à l'école pour certains élèves de l'enseignement spécialisé serait prévu **UNIQUEMENT si toutes les conditions sanitaires** sont réunies **ET si les paramètres liés au déconfinement progressif** restent au positif.

- **Le 18 mai, si les mesures sanitaires sont bien mises en place** dans les établissements ;
- **À concurrence de 2 jours par semaine maximum et par groupe de 10 élèves maximum**, rentreraient les élèves de l'enseignement primaire et secondaire qui ont été inscrits par le Conseil de classe :
  - o aux épreuves certificatives (CEB, CE1D et CESS)
  - o aux élèves de l'enseignement secondaire de Forme 3 et de Forme 4 susceptibles d'obtenir le CQ au 30 juin.

### Points d'attention :

- Pour **les élèves internes** dans les différentes structures d'accueil, l'établissement veillera à organiser les présences en tenant compte des contraintes liées à ces mêmes structures, par exemple en organisant les cours sur deux journées consécutives après ou avant un WE.
  - Pour **les élèves relevant de l'enseignement spécialisé de type 5**, l'accueil et la prise en charge des élèves se fera en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire et l'équipe « médicale » dans le respect des besoins spécifiques et des objectifs prioritaires identifiés dans le PIA et ou le PIT et en fonction du respect de règles sanitaires
- 
- **Le 25 mai, si l'organisation dans les écoles est concluante et si la situation sanitaire le permet ET** sous réserve d'une **évaluation positive de la première phase**.
    - o à concurrence de **1 jour par semaine maximum** par groupe de **10 élèves maximum**, rentreraient :
      - les élèves qui intégreront l'enseignement secondaire l'an prochain et pour qui le Conseil de Classe, en fonction de l'orientation envisagée en lien avec les besoins et les objectifs prioritaires identifiées dans le PIA et ou le PIT, estiment qu'un retour à l'école est pertinent.
    - o Dans une logique de **répit des parents**, des élèves pourraient être pris en charge par l'établissement. Cette décision de prise en charge doit être concertée par la direction avec l'équipe pluridisciplinaire, les parents, le CPMS et/ou les différents partenaires extérieurs. Le cas échéant, cette décision doit être communiquée aux responsables régionaux des transports scolaires. Un contact serait systématiquement pris avec les parents de chaque enfant pour expliquer les modalités de prise en charge, notamment en matière de transport scolaire.
    - o La situation sera monitorée avec les fédérations de pouvoirs organisateurs pour mesurer l'évolution de la fréquentation des garderies et leur impact organisationnel.

Les mesures sanitaires d'hygiène et de distanciation physique prescrites par le Conseil national de sécurité sont difficiles à respecter en milieu scolaire dans l'ordinaire et certainement encore plus dans le spécialisé. LA FAPEO sera vigilante à ce qu'aucun risque ne soit pris par les élèves, les personnels éducatifs et leurs familles.

**Et si vous décidez de ne pas mettre votre enfant à l'école**, on ne dramatise pas : l'école vous contactera pour maintenir un lien et s'assurer que tout va bien.

Outre notre préoccupation pour la santé, nos priorités sont de faire valoir l'égalité de traitement de tous les élèves au niveau de l'obligation scolaire, des certifications (décision du conseil de classe en concertation avec les parents à qui la décision finale revient) et des garderies (espaces de répit pour les élèves). Nous veillerons à ce que, les leçons ayant été suspendues, aucun apprentissage qui n'aura pas été dispensé avant la fermeture des écoles ne soit être donné, évalué ou considéré comme acquis pour poursuivre le cursus scolaire dès que cela sera possible pour tous les élèves. La stimulation à la découverte et à l'ouverture plus diversifiée des activités, devant être amenée en complément de la consolidation des acquis et également pour les préparer aux apprentissages futurs.

Bien que les équipes éducatives de l'enseignement spécialisé se mobilisent en tenant compte des besoins spécifiques et particuliers de ses élèves dans la situation inédite que nous connaissons, il nous faudra également veiller à ce que tous les établissements scolaires gardent ces objectifs.